



GEMENG DIPPECH

# Subventions communales

## Formulaire de demande

Le (la) soussigné(e) :

Nom : .....Prénom : .....

No : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Tél. : .....e-mail : .....

Compte No. : .....Banque : .....

**demande une subvention financière forfaitaire pour un**

### ***Abonnement annuel aux moyens de transports publics***

Type de l'abonnement : .....

Coût de l'abonnement : .....

*Prière de joindre impérativement une copie de l'abonnement annuel en cours de validité. Le montant de la subvention communale s'élève à un montant forfaitaire de 25,00€*

### **Déclaration de conformité de la part du demandeur**

Le (la) soussigné(e) .....déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Fait à ....., le .....

Signature : .....

A renvoyer dûment signé avec les pièces justificatives à :

Administration communale de Dippach  
11, rue de l'Eglise L-4994 Schouweiler  
Adresse postale : BP 59 L-4901 Bascharage

*Réservé à l'Administration communale de Dippach :*

*Subvention communale allouée : .....€*

## Dispositions générales

Cette subvention s'applique aux particuliers résidant dans la commune de Dippach et disposant d'un abonnement annuel aux moyens de transport en commun sur le territoire luxembourgeois en cours de validité.

Sur introduction de la demande en obtention d'un remboursement partiel du tarif de l'abonnement se trouvant au verso de la présente, accompagnée d'une copie de l'abonnement annuel en cours de validité, le requérant pourra bénéficier d'une subvention forfaitaire de la part de la commune se chiffrant à 25,00€.

Important : La demande doit impérativement être accompagnée d'une copie **du titre de transport annuel en cours de validité**. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération. La remise de fausses données est considérée comme fraude.

Le demandeur déclare par sa signature que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Les demandes introduites par les mineurs d'âge détenteurs d'un abonnement annuel du type Jumbo Kaart devront être contresignées par un représentant légal.